



Commune de Cugy

Rte de Fétigny 22 A Tél. 026 660 16 92 Fax 026 / 660 70 34 1482 Cugy / FR

AUTORITES COMMUNALES 2011-2016

DICASTERES

CONSEILLER RESPONSABLE

Administration, Pers. communal,
Finances

Nadia SAVARY, syndique
079 586 39 05

Aménagement, Constructions,
PAL, CO

Bernard GRANDGIRARD, vice-syndic
079 561 00 51

Routes, Voirie, Paroisse,
Cimetière

Alain BURGUY, conseiller
079 785 32 35

Ecoles, Bibliothèque, Accueil
extra-familial, Mamans de jour

Marielle CORBOZ, conseillère
079 372 50 12

Déchets, Ordures, Agriculture,
Forêts, Social

Marc FONTAINE, conseiller
079 635 24 32

Edilité, Bâtiments,
Culture et loisirs

Claude-Alain MAST, conseiller
079 302 40 07

Eau, Epuration, Pompiers,
PC

Alexandre VONLANTHEN, conseiller
079 600 92 48

Composition du Bureau du Conseil général pour 2011-2016

Grandgirard	Pierre-André	Cugy	président pour 2011
Meylan	Jean-Gabriel	Cugy	vice-président pour 2011
Berger	Thierry	Cugy	scrutateur
Flammer	Guido	Cugy	scrutateur
Berger	Georges	Cugy	scrutateur
Egger	Sylvain	Cugy	scrutateur suppléant
Currat	Vanessa	Vesin	scrutatrice suppléante
Bersier	Pascal	Cugy	scrutateur suppléant

Mode de convocation

- Avis dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg
- Avis au pilier public communal
- Convocation personnelle aux membres du Conseil général
10 jours avant la séance
- Avis sur le site Internet de la commune

Commissions permanentes - 2011-2016

Commission financière

Grandgirard	Jean-Pierre	président	Conseiller général
Bersier	Jacques	vice-président	Conseiller général
Gagnaux	Sylvia	secrétaire	Conseillère générale
Arrighi	Patrice		Conseiller général
Vonlanthen	Olivier		Conseiller général

Commission d'aménagement

Grandgirard	Bernard	président	Conseiller communal
Bersier	Fabrice		Conseiller général
Borgognon	Jean-Denis		Conseiller général
Bürgy	Alain		Conseiller communal
Grandgirard	Vincent		Conseiller général
Joye	Olivier		Citoyen
Pillonel	Jean-Marc		Conseiller général
Bersier	Sylvia	secrétaire	

Commission du feu

Vonlanthen	Alexandre	président	Conseiller communal
Bürgy	Gérald		Commandant du feu
Sansonnens	Bertrand		Rempl.commandant feu

Commission de naturalisation

Chuard	Sandra	présidente	Citoyenne
Berger	Séverine		Conseillère générale
Bürgy	Alain		Conseiller communal
Marchand	Christophe		Citoyen
Mast	Didier		Citoyen
Bersier	Sylvia	secrétaire	

Droits et devoirs des citoyens

Droit d'initiative

(art. 51ter de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes Lco)

Art. 51ter Droit d'initiative

¹ Dans les communes qui ont un conseil général, le dixième des citoyens actifs peuvent présenter une initiative concernant :

- a) une dépense qui ne peut être couverte en un seul exercice ou un cautionnement pouvant entraîner une telle dépense ;
- b) un règlement de portée générale ;
- c) la constitution d'une association de communes ou l'adhésion à une telle association ;
- d) ...
- e) le changement du nombre de conseillers généraux.

² L'initiative doit être déposée par écrit. Elle peut prendre la forme d'une proposition faite en termes généraux ou d'un projet rédigé de toutes pièces en ce qui concerne la lettre b de l'alinéa 1. Elle est considérée comme une proposition faite en termes généraux en ce qui concerne les objets visés aux lettres a et c de l'alinéa 1.

³ La procédure est réglée par la loi sur l'exercice des droits politiques.

⁴ L'initiative portant sur une fusion de communes est régie par les articles 133a et suivants.

Droit de referendum facultatif

(art. 52 de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes Lco)

Art. 52 Referendum facultatif

¹ Les décisions du conseil général concernant :

- a) une dépense qui ne peut être couverte en un seul exercice ou un cautionnement pouvant entraîner une telle dépense ;
 - b) un impôt, une autre contribution publique ou la décision de délégation de compétence prévue à l'article 10 al. 3 ;
 - c) la constitution d'une association de communes ou l'adhésion à une telle association ;
 - d) ...
 - e) un règlement de portée générale ;
 - f) le nombre de conseillers généraux ;
 - g) le nombre de conseillers communaux,
- sont soumises au referendum lorsque le dixième des citoyens actifs de la commune en font la demande écrite.

² La procédure est réglée par la loi sur l'exercice des droits politiques.

³ Il n'y a pas de referendum contre une décision négative.

Activités principales du Conseil communal avril – juillet 2011

- Répartition des dicastères et transmissions des dossiers
- Constitution des commissions
- Séances constitutives AIPG, GRAC, CO, Homes, Services sociaux, AscoBroye, Coreb, ASIC, Corporation forestière, Entreprises d'endiguement
- Séance de conciliation avec un propriétaire pour suite des travaux d'épuration
- Diverses visions locales pour dossiers de construction
- Divers contacts avec les CFF concernant la fermeture des passages à niveaux non-gardés
- Séance avec la Police de proximité
- Mise en place de contrôles de vitesses
- Visite des forêts en collaboration avec la Corporation forestière
- Finition des travaux de la place de jeux
- Réception des nouveaux citoyens
- Travail d'étude d'un concept global pour la gestion des déchets
- Visite des classes du cercle scolaire
- Séances d'entretien pour l'engagement du personnel enseignant
- Séance de clôture scolaire avec enseignants et commissions scolaires
- Démonstration des pompiers aux enfants des écoles
- Séance intercommunale pour d'éventuelles collaborations
- ORCOC, séance de mise en place
- Mise en location de la maison de Mme Oberson à Vesin
- Participation aux nombreuses manifestations communales
- Création du jardin du souvenir
- Diverses rencontres avec des délégations de sociétés locales

Commission d'aménagement

Durant cette législature, la Commission d'aménagement va procéder à des visions locales de chaque quartier de notre Commune.

Cette démarche a pour but de faire un état des lieux des aménagements et installations, notamment sur les fonds voisins des routes publiques.

Elle vise à préserver la sécurité des usagers de la route ainsi que des piétons et de contrôler l'entretien des éléments construits, dans le respect des lois sur les routes et sur l'aménagement du territoire et des constructions.

Demandes de permis déposées depuis janvier 2011

Procédures ordinaires

Vaudoise Vie Assurances	Habitations collectives
Savary Béton Frais SA	Mise en place citerne enterrée
Commune de Cugy	Collecteur eaux usées Savua
Métaj Shala Luan et Juliette	Villa familiale avec sonde
Catillaz Patrick et Sarah	Agrandissement de la villa
Vo Tuan Tai	Villa avec sonde
Hoirie Berchier André	Transformation + création appartement
Pillonel Daniel	Villa, couvert et cabanon
Tattoli A. et Rosset I.	Villa, cabanon, garage et piscine
Pillonel Christophe	Villa, garage, abri PC, sonde
Commune de Cugy	Abrogation PAD Derrière la Cour
Iseli Heinz et Claudine	Villa familiale
S. Vallone et MS Léger	Villa, couvert, cabanon, piscine et jacuzzi

Procédures simplifiées

Vésy Jean-Louis et Christophe	Pose d'un poêle à bois
Bersier Fabrice	Four à tabac
Kälin Stefan	Piscine enterrée
Pillonel Jean-Marc et Sylvie	Couvert à voiture + réduit
Ansermet François	Panneaux solaires
Schorro Nicole	Véranda 4 x 6 m
Nussbaumer David et MJ	Véranda non chauffée
Commune de Cugy	Préau couvert
Bersier Christophe	Couvert à voiture + abri
Mast Eric et Véronique	2 couverts de terrasse
Pires Manuel	Aménagement – ouverture en façade
Giron Jeunesses 2010	Banc du souvenir

Taille des haies vives

Rappel : (loi sur les Routes, art. 94)

Sur les tronçons rectilignes, les branches des haies vives doivent être distantes d'au moins 1,65 m du bord de la chaussée le long des routes publiques. Elles doivent être taillées chaque année, avant le 1^{er} novembre.

Elles ne doivent pas s'élever à plus de 90 centimètres au dessus du niveau de la chaussée.

Dans les courbes et à leur approche, les plantations sont interdites à l'intérieur des limites de construction, lorsqu'elles constituent un obstacle pour la visibilité des usagers.

Respect des lieux publics

Les travaux de la place de jeux de l'école de Cugy sont terminés.

Le moment est donc tout particulièrement choisi pour faire quelques rappels d'usage à tous les utilisateurs, écoliers ou non, de cette place de jeux et également de tous les lieux publics situés sur territoire communal.

Les espaces publics étant accessibles à tous et à tout moment, nous vous demandons de respecter ces lieux en ramassant vos déchets et en évitant d'abîmer volontairement le matériel mis à disposition.

En ce qui concerne la place de jeux, il est strictement interdit de grimper sur la toiture de ces préaux pour des raisons évidentes de sécurité. De même, nous vous rappelons que l'utilisation des jeux par de jeunes enfants doit impérativement se faire sous la surveillance de personnes responsables.

Pour le bien de la collectivité et plus particulièrement des enfants, merci à toutes et tous de prendre bonne note de ces consignes et nous souhaitons beaucoup de plaisir à toutes celles et ceux qui profiteront de cette belle place de jeux.



REMERCIEMENTS

A Mme Myriam Grandgirard qui a cessé son activité au sein de la Bibliothèque communale après 11 ans d'activité.

Nous félicitons Mme Françoise Graf pour sa nomination au sein de la Bibliothèque communale. Nous lui souhaitons beaucoup de plaisir dans cette activité.

A M. Pierre Hayoz, employé communal, qui a pris sa retraite le 30 juin 2011 après 12 ans d'activité. Nous lui souhaitons nos meilleurs vœux pour les prochaines années.

Nous souhaitons la bienvenue à M. Julien Marti, employé communal, engagé depuis le 1^{er} juin 2011.

A MM. Paul Pittet et François Ansermet qui ont terminé leur fonction au sein de la commission d'aménagement après 20 ans d'activité, ceci suite à la mise en place du Conseil Général dans notre commune.

Agenda 2011

Conseil Général

*mercredi 12 octobre 2011
mercredi 21 décembre 2011
mercredi 29 février 2012
mercredi 25 avril 2012*

Nouveaux habitants

apéritif le samedi 26 novembre 2011

N'oubliez pas notre site Internet sous : www.cugy-fr.ch

Nouveaux citoyennes et citoyens nés(es) en 1993



de gauche à droite

- Accroupis : *Neves Pinheiro Eddy Michael, Radulescu George, Mast Claude-Alain (conseiller communal)*
- 1^{er} rang : *Bersier Valérie, Fontana Marie-Claude (administration), Berchier Marie, Käser Sandra, Rotzetter Luc, Käser Mélanie, Käser Noémie, Bersier Sylvia (administratrice), Bürgy Alain (conseiller communal), Joye Nathalie, Fontana Justine, Grandgirard Nadine*
- 2^{ème} rang : *Grandgirard Thierry, Gagnaux Mathias, Grandgirard Bernard (conseiller communal), Corboz Marielle (conseillère communale), Vonlanthen Alexandre (conseiller communal), Fontaine Marc (conseiller communal), Grandgirard Pierre-André (président du conseil général)*
- manquent : *Savary Nadia (Syndique), Housh Annie (administration), Lutonadio Jordy, Niclass Margaux, Reichlin Jannine, Rey Thomas, Savary Aurore, Verdon Valentine*

Nous leur souhaitons bon vent dans leur vie professionnelle.

Le Conseil communal se fait un plaisir de féliciter :

Les jeunes qui ont obtenu avec succès leur CFC ou diplôme durant l'année 2011 :

<i>Bersier Tania</i>	Bachelor of Science HES-SO en soins infirmiers
<i>Bersier Audrey</i>	CFC d'employée de commerce
<i>Besson Natacha</i>	Bachelor of Arts HES-SO en travail social
<i>Moret Jonathan</i>	CFC de plâtrier-peintre
<i>Chassot Cindy</i>	CFC d'employée de commerce
<i>Terreaux Nicolas</i>	CFC de logisticien
<i>Savary Aurore</i>	CFC de laborantine
<i>Grandgirard Nadine</i>	CFC d'employée de commerce

Nous rappelons aux jeunes que sur présentation de leur CFC ou diplôme au bureau communal, la commune se fait un plaisir de leur remettre une petite attention.



Informations communales

Rte du Savua

La suite des travaux d'assainissement de la Route du Savua va redémarrer en début d'automne, soit la 3^{ème} semaine de septembre. Ces derniers dureront environ 3 mois.

Nous remercions les utilisateurs de vous conformer aux panneaux mis en place.

Nuisances

Les utilisateurs de tondeuses sont priés de respecter la quiétude du voisinage et il est vivement recommandé de n'employer ces machines qu'aux heures suivantes :

la semaine	de 09.00 à 12.00 heures	et de	13.30 à 19.00 heures
le samedi	de 09.00 à 12.00 heures	et de	13.00 à 17.00 heures
le dimanche et les jours fériés	interdiction formelle		

Jardin du souvenir

Les travaux d'aménagement du jardin du souvenir sont terminés.

A cette occasion, le règlement communal du cimetière sera révisé prochainement.

Discours du 1^{er} août

Pour les personnes n'ayant pu se déplacer à la manifestation du 1^{er} août, nous vous informons que les discours prononcés à cette occasion seront bientôt disponible sur notre site Internet.

Parchets communaux

Le 1^{er} janvier 2011 la commune a attribué ses parchets communaux aux agriculteurs ci-après :

Secteur Cugy	Grandgirard Pierre-André Bersier Martial Cugy Bersier Yves Bersier Jacques Gr.-des-Bois Grandgirard Rodolphe Gagnaux Alexandre Bersier Nicolas Bersier-Bise Claude
--------------	---

Secteur Vesin	Communauté Les Crêtes Gagnaux Alexandre Bersier-Bise Claude Michaud Michel Liniger Samuel Wicht Gérard Chuard Emile Chuard Pierre Bersier Nicolas
---------------	---

Souvenir ou idée de cadeau

La commune de Cugy a fait confectionner des clés USB (4GB) à l'effigie de la commune. Elles sont disponibles auprès du bureau communal au prix de

Fr. 20.- pièce

Bois de feu

La commune met en vente 30 stères de bois de feu au prix de

Fr. 100.- le stère à prendre sur place

Si vous êtes intéressés, veuillez prendre contact directement avec notre employé communal, M. Jean-Luc Pochon ou au bureau communal.

Après-midi récréatifs pour les Aînés de Cugy et de Vesin

L'automne, l'hiver....

Les jours deviennent plus moroses et sombres

L'ennui nous guette durant ces après-midi. Pourquoi ne pas venir partager un moment de convivialité, jouer, un après-midi par mois

Jeudi 10 novembre 2011 à 13h30

**Mercredi 14 décembre 2011 à 12h avec le repas de midi,
servi par les samaritains aidés des Helps et loto
à la grande salle et sur inscription auprès de la commune**

Jeudi 12 janvier 2012 à 13h30

Jeudi 9 février 2012 à 13h30

Jeudi 8 mars 2012 à 13h30

Une participation de Fr. 2.- sera demandée par après-midi et de 10.- pour celle de décembre

Nous vous attendons à la buvette de Cugy, près du bureau communal. Amenez vos jeux de société, faites-les découvrir à d'autres.

Possibilité de se rencontrer pour jouer aux cartes les jeudis suivants :

24 novembre 8 décembre 26 janvier 23 février
même endroit, même heure mais géré par les personnes présentes

Au plaisir de vous y rencontrer nombreux, nous vous saluons très cordialement.



Attention, vous ne recevrez plus un avis personnel dans votre boîte aux lettres et n'oubliez pas de vous inscrire pour le 14.12

Les samaritaines, la commune et des bénévoles